



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Précarité étudiante en Polynésie

Question au Gouvernement n° 32

Texte de la question

PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE EN POLYNÉSIE

Mme la présidente. La parole est à M. Tematai Le Gayic.

M. Tematai Le Gayic. 'Ia Ora Na.

Hier, les outre-mer et les jeunes étaient les deux grands absents du projet de loi sur la protection du pouvoir d'achat. L'enseignement supérieur étant une compétence de l'État, je vais aborder le thème de la précarité étudiante en Polynésie, où seuls 30 à 35 % des néobacheliers accèdent aux études supérieures – c'est deux fois moins qu'en France. La raison en est que le système éducatif n'est pas adapté aux réalités polynésiennes. Nos étudiants font face à un manque et à une inadaptation des filières proposées sur place, les obligeant à partir ou à choisir des filières par dépit. De plus, une majorité d'étudiants polynésiens n'a pas les moyens financiers de partir en métropole poursuivre des études.

Deux chiffres : Papeete-Paris, 18 000 kilomètres et vingt-deux heures de vol, 2 500 euros ; Fatu Hiva-Tahiti, une nuit de bateau plus quatre heures de vol, 1 000 euros. Qui plus est, nombre de jeunes n'ont pas accès aux bourses ni aux prêts bancaires. Les bourses sont insuffisantes, ne dépassant pas les 500 euros ; le taux d'intérêt des prêts bancaires étudiants est de 3,9 %, très au-dessus de ceux de métropole. Ainsi, quand ces jeunes ont la chance de ne pas arrêter leurs études, ils cherchent des petits boulots pour se nourrir et sont parfois obligés de se prostituer.

Madame la Première ministre, quelle est votre position concrète sur les mesures suivantes, pour la Polynésie, les outre-mer et la France : création d'un revenu d'autonomie de 120 000 francs CFP – nous avons encore des francs – à destination des étudiants, baisse et gel du taux d'intérêt des prêts étudiants et élargissement des critères d'éligibilité des étudiants aux prêts garantis par l'État, augmentation de 50 % à 75 % de la prise en charge du billet d'avion au titre du dispositif Passeport mobilité à destination des familles éligibles et élargissement des critères de l'obtention de la prise en charge à 100 %, afin que plus de familles puissent en bénéficier ?

Maururu e te aroha ia rahi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je voudrais vous remercier pour cette première question concernant les étudiants, en particulier d'outre-mer et de Polynésie française, qui permet de remettre les problèmes de conditions de vie étudiante, notamment chez vous, en Polynésie française,

au cœur du débat.

Vous avez évoqué plusieurs points, parmi lesquels la non-adaptation du premier cycle. De façon générale, le premier cycle sera une priorité dans la politique que nous allons revoir ; elle le sera en particulier pour l'outre-mer et la Polynésie. J'ai annoncé la semaine dernière l'attribution d'un projet de 11 millions d'euros à l'université de Polynésie française, concernant justement le premier cycle, adapté à l'économie locale, mais aussi aux enjeux de développement durable si importants en Polynésie française. Nous suivrons ce projet avec attention.

Un deuxième point concerne les aides à la vie étudiante. Les aides conjoncturelles que nous avons annoncées, comme la revalorisation de 4 % des bourses, concernent tous les étudiants. Les boursiers polynésiens pourraient profiter des bourses pendant douze mois, contre dix habituellement, afin de pallier les difficultés insulaires ou celles liées à l'éloignement – vous avez parlé des études suivies en métropole. Nous avons étudié ce point particulier et essayé de prendre des mesures volontaristes concernant les déplacements des étudiants polynésiens et calédoniens.

Nous avons prévu deux points de charge pour les bourses des étudiants polynésiens et calédoniens en particulier, qui pourront être ajoutés à la rentrée. Croyez-moi, nous allons suivre cela avec beaucoup d'attention, tout comme l'ensemble des conditions de vie étudiante. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Tematai Le Gayic.

M. Tematai Le Gayic. Merci pour ces réponses. J'espère que vous mettrez un point d'honneur à appliquer ces mesures, parce que les chiffres sont les suivants : 50 % de la population polynésienne a moins de 35 ans ; la moitié vit sous le seuil de pauvreté, avec moins de 300 euros. Mauruuru. *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.)*

Données clés

Auteur : [M. Tematai Le Gayic](#)

Circonscription : Polynésie Française (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 32

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2022

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 juillet 2022